Le Bulletin

ÉDITO

Le Bulletin poursuit son chemin, nous espérons que ce second numéro vous apportera à la fois matière à réflexion, idées, exemples concrets d'actions, de services ou d'outils.

Plusieurs contributions des commissions sont des « mises en bouche » du congrès mais également des retours sur les nombreux partenariats entre l'ABF et d'autres structures ou organisations, comme le Salon du livre jeunesse de Montreuil ou l'IFLA par exemple.

Soulignons également l'arrivée sur le terrain de la toute fraîche commission numérique qui n'en est qu'à ses débuts et que nous espérons retrouver régulièrement par ici. Vous pourrez, dans ce numéro, retrouver les grandes lignes de sa feuille de route et des sujets qui seront traités désormais par la quinzaine de collègues engagé·e·s.

Inclusion, diversité des publics et des services, ouverture, l'ensemble de ces articles sont à l'image des valeurs fortes portées par l'association et ses adhérent·e·s, ce bulletin et les articles proposés en sont encore une fois la preuve et ces sujets, parce qu'ils nécessitent une attention permanente, toujours d'actualité. Nous espérons que vous y trouverez inspiration et réflexion et, surtout, n'hésitez pas à partager vos idées ou propositions d'articles pour que ce bulletin soit l'affaire de tou·te·s.

Hélène Brochard
Présidente de l'ABF

Association des Bibliothécaires de France | info@abf.asso.fr | www.abf.asso.fr
Directrice de la publication : Hélène Brochard
Secrétaire de rédaction : Aurélie Ayoudj
Maquette : David Cilia

DOSSIER
Sobriété et bibliothèques 2

ACTUALITÉ
Prix Sorcières 2023 5
Comment faire une bibliothèque plus inclusive ? 6
Nuit de la lecture 2023 7
Faudra-t-il bientôt payer pour présenter des œuvres ? 8
Collections, les bibliothécaires sortent de leurs réserves 9

LES COMMISSIONS
Facile à lire vs. Handicap 10
Pourquoi et comment rejoindre une section de l'IFLA en 2023 ? 11
L'éducation artistique et culturelle dans le monde du livre et de la lecture, ou comment faire converger envies et compétences 12
Pièces de proposition ludique en médiathèque 13
Classification sans discrimination : osons l'adaptation ! 14
Une nouvelle feuille de route pour la commission Numérique 14
La commission Livr'Exil : point d'étape 15

NOTE DE LECTURE
Les bibliothèques de proximité 16

L'INTER ASSO
Les journées d'étude 2022 de l'Association des Bibliothécaires Départementaux 17

RETOUR EN IMAGES
Bibliothèque d'Hérouville Saint-Clair 18

N°2 - Mai 2023

Sobriété et bibliothèques

A été confié à la Commission Bibliothèques Vertes la tâche délicate de livrer un article sur un mot qui a intégré le langage courant : *la sobriété*.

Sobriété : éléments de définition

Revenons d'abord aux sources en interrogeant les dictionnaires avant que le mot ne recouvre toutes les significations que les médias semblent vouloir lui prêter. Résultats :

- *Petit Robert* : comportement d'une personne sobre ; modération, réserve ;
- *Larousse* : comportement de quelqu'un, d'un animal qui est sobre ; qualité de quelqu'un qui se comporte avec retenue ; qualité de ce qui se caractérise par une absence d'ornements superflus
- *CNRTL* : tempérance dans le boire et le manger ; modération, mesure, discrétion.

Dans ces définitions générales, il est question de pratique ou de comportement appliqué à des besoins primaires, essentiellement en résonance antinomique avec une pratique addictive à l'échelle individuelle, ces usages riment, au-delà, avec les mots et concepts : modération et mesure.

Continuons en creusant notre recherche dans des réservoirs documentaires scientifiques, établi via la lecture d'une sélection de six articles, respectivement écrits par Valérie Guillard (VG), Nathalie Sarthou-Lajus (NSL), Yannick Rumpala (YR), Galaad Defontaine (GD) Hugues Ferreboeuf (HF) et Fabrice Flipo (FF) :

- la notion de sobriété s'inscrit dans un **contexte** de cercle d'hyperproduction et d'hyperconsommation où tout (ou presque) constitue un encouragement voire une injonction à dépenser des ressources pourtant en voie d'épuisement.
- la sobriété relève d'un **choix éclairé** voire d'une **nécessité** à laquelle se plier. Un choix (NSL) en ce qu'elle procède d'une démarche systémique et volontaire, par opposition à une action subie : elle comprend un facteur action et engagement (VG) du citoyen. Pour certains chercheurs, ce choix ne se discute pas mais répond à un impératif (FF) : « La sobriété, en particulier énergétique, apparaît comme la réponse la plus rationnelle et la plus accessible pour réduire notre impact sur l'environnement à court terme » notamment « parce qu'elle évite de faire naître une dépense énergétique ou la minimise autant que possible » en exigeant uniquement « une réflexion critique sur nos comportements et aucun autre investissement que notre bonne volonté ». Ce choix indispensable est lié à une **prise de conscience**, à avoir ou faire advenir.
- le concept de **besoin** se situe au cœur de la notion de sobriété : il importe d'identifier les besoins, de les évaluer, les hiérarchiser, y apporter ou non une réponse, et si oui laquelle. Répondre à ces questions requiert de résoudre une équation « sens » et « temps », trouver un équilibre entre le « mieux » et le « moins » (VG) en se tenant à l'écart de deux excès opposés (NSL) : l'avidité dépendante (addiction) ; l'excès de privation (abstinence) ni trop, ni pas du tout : faire preuve de tempérance. Pour éviter que la sobriété soit vécue comme une **contrainte**, il s'agit de refonder la notion de **plaisir** dans une éthique renouvelée de relation au monde (YR) : on passe d'un paradigme de l'avoir à un paradigme de l'être comprenant la notion de bien-être.

Sobriété : poursuivre la réflexion en bibliothèques

Prenons, en premier lieu, de la hauteur : nous parlions jusqu'ici surtout d'individus, nous évoquons à présent davantage les actions à l'échelle du territoire et du collectif. Les bibliothèques, en tant que services publics de proximité, mettent des espaces et ressources en partage, répondant à des besoins primaires – à commencer par nos (chouettes) toilettes – comme à des besoins plus complexes contribuant à l'information et la formation initiale et tout au long de la vie des citoyens. Elles constituent ainsi des acteurs essentiels de la sobriété. Quand il est question de restreindre l'offre de service d'une bibliothèque au motif d'une sobriété énergétique à mettre en œuvre, il faut garder à l'esprit ce niveau de compréhension global du rôle des bibliothèques : en fermant une structure un temps donné ou en limitant son amplitude horaire ou sa capacité d'accueil, fait-on acte de sobriété à l'échelle du territoire ? Ne serait-ce pas préférable de préserver ces services dans un contexte de crise, voire de les doter de nouveaux moyens pour leur permettre d'assurer leurs missions de manière plus efficiente encore et opérer pleinement, plutôt qu'initier seulement, une bascule exemplaire vers un fonctionnement plus vert ?

Interrogeons-nous ensuite sur comment une bibliothèque peut œuvrer, comme établissement, à être (plus) sobre, avec ses décideurs, personnels et partenaires. Le pilotage d'une transformation écologique passe notamment par l'inscription dans un cadre légal et réglementaire, qui, tel qu'il évolue ces dernières années, comprend des notions à prendre en main et mettre en œuvre, relevant par exemple de l'achat responsable ou du réemploi de collections désherbées via le don à des associations ; mais aussi par l'information et la formation des personnels aux enjeux environnementaux : bonne nouvelle, ces formations se développent très largement, vous pouvez consulter la rubrique Agenda du blog Bibliothèques Vertes qui les recense. Les axes de travail écoresponsables s'inscrivent dans une méthodologie transversale :

- effectuer d'abord un diagnostic de l'existant : qu'est-ce qui, dans notre profession, peut ou doit être questionné aujourd'hui, en termes de pratiques, de gestes métier, de logistique, etc. ? Et ce dans les différents domaines-clés : bâtiment, organisation du travail, collections et services ; sans oublier le volet numérique. Concernant le lieu bibliothèque, il s'agit d'identifier où, quand et comment la consommation d'énergie peut être réduite (chauffage, d'éclairage des locaux, éco-gestes numériques) ; développer les accès aux établissements via des mobilités douces (faciliter la venue des usagers à vélo par la mise en place d'espaces dédiés et sécurisés, prêt de cadenas voire de vélos) ;
- construire et mettre en œuvre des plans d'action permettant de continuer à gagner en sobriété grâce à l'engagement réfléchi des personnels bénéficiant du soutien de leurs tutelles, en lien avec les publics. Un programme de sobriété numérique pourra ainsi comprendre plusieurs volets : gestion des équipements informatiques (acquérir le cas échéant du matériel d'occasion, reconditionné ; faire durer ses appareils, avec un volet entretien) ; utilisation (limiter l'activité grâce aux éco-gestes tels qu'utiliser l'historique et les favoris plutôt que recourir systématiquement à un moteur de recherche lors d'une navigation web, réduire la part de fichiers lourds dans le stockage et le partage de fichiers, éviter l'envoi de fichiers par mail et nettoyer régulièrement les boîtes mails) ; gestion de la fin de vie des appareils (réparer avant de remplacer ; recycler).

Concluons sur le rôle essentiel des bibliothèques pour impulser de nouvelles pratiques citoyennes en matière de sobriété, via leur offre plurielle de services (qui fait écho, au passage, à un levier identifié par VG pour œuvrer à plus de sobriété : développer des services plutôt que produire/acquérir exclusivement des objets) ; parmi lesquels on trouve :

- l'extension du domaine du prêt à un large éventail de ressources et outils : au-delà des livres et périodiques, l'offre multimédia et numérique, des jeux, des objets… ; et le développement d'une activité voisine, le troc ou l'échange d'objets voire de compétences et services entre particuliers : boîtes à dons, grainothèques, bouturothèques et plantothèques, bricothèques et créathèques ;
- les nombreuses médiations, de l'action culturelle à la formation, sur les enjeux environnementaux dont la sobriété, favorisant la participation active des usagers :
  - des activités de transmissions, débats et échanges sur ces enjeux : programmer une conférence sur la sobriété (à l'image de la conférence Musique et sobriété numérique à la Médiathèque Musicale de Paris) ou des ateliers (séances de stretching numérique : limiter son empreinte numérique de Lyon 2 par exemple) ; monter un dispositif de groupe de parole en s'inspirant de l'expérience des séances des « Ecolos anonymes » mises en place à la Bibliothèque de Dinan et qui rejoint deux autres leviers : le premier, identifié par YR, consiste à rechercher les soutiens mutuels à des démarches individuelles sobres, partager les connaissances et expériences, fonder des communautés de pratiques ; le second, formulé par NSL, correspond à désirer non pas moins mais mieux via l'« intensification de nos relations aux autres et à notre milieu de vie » ;
  - des séances d'ateliers pour apprendre à faire ensemble (en écho au levier du « faire » repéré par VG, et qui peut se traduire par donner aux citoyens l'envie ainsi que les moyens de faire soi-même) : monter des repairs cafés et ateliers de récupération, en partenariat par exemple avec une ressourcerie, pour (apprendre à) donner une seconde vie à des objets y compris des livres ; possiblement en lien avec une constitution de créathèque, programmer des ateliers do it yourself comme ceux organisés dans les bibliothèques de Rouen ;
  - des actions permettant de renouer avec les ressources naturelles… de se ressourcer : profiter d'un espace extérieur ou terrasse végétalisée en bibliothèque, installer des nichoirs ou ruches en partenariats avec des services et structures spécialisé, contribuer à l'entretien d'un jardin partagé (exemple de la bibliothèque Genevoix à Paris), organiser des lectures-promenades, etc.

Julie Curien
Commission Bibliothèques vertes

Prix Sorcières 2023

Le Prix Sorcières est un prix littéraire jeunesse décerné par des professionnels du livre. L'ALSJ (Association des Librairies Spécialisées Jeunesse) et l'ABF représentent deux professions du livre à la fois différentes et complémentaires. Ce prix est à destination du public jeunesse et du public qui les entoure.
Le prix récompense chaque année six auteurs dans six catégories.

Cette année, les prix ont été remis le 2 avril lors du Festival Escale du Livre à Bordeaux.

L'affiche a été réalisée par l'auteur-illustrateur Max Ducos.

Catégorie Carrément Beau Mini
L'imagier des sens
Anne Crausaz
Éd. Askip
voir

Catégorie Carrément Beau Maxi
L'expédition
Stéphane Servant et Audrey Spiry
Éd. Thierry Magnier
voir

Catégorie Carrément Passionnant Mini
Mémoires de la forêt.
Les souvenirs de ferdinand taupe
Mickaël Brun-Arnaud et Sanoe
Éd. l'École des Loisirs
voir

Catégorie Carrément Passionnant Maxi
Et le ciel se voila de fureur
Taï-Marc Le Thanh
Éd. l'École des Loisirs
voir

Catégorie Carrément Sorcières Fiction
L'oiseau en moi vole où il veut
Sara Lundberg, trad. Jean-Baptiste Coursaud
Éd. La Partie
voir

Catégorie Carrément Sorcières Non-Fiction
Le tour du monde en 24 marchés
Maria Bakhareva et Anna Desnitskaya, trad. Margaux Rochefort
Éd. La Partie
voir

Comment faire une bibliothèque plus inclusive ?

Ou comment, à partir d'une formation sur les collections, les questions d'accueil se sont invitées.

Décembre 2022, la rédactrice de cet article rejoint la médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées, pour une formation *Littérature jeunesse et questions LGBT+*.

Sur le papier, cette formation s'annonce particulièrement riche côté propositions éditoriales, passant par les albums, les romans, les mangas et les documentaires, pour tous les âges et abordant les questions d'identité, d'orientation sexuelle et sentimentale... C'est aussi l'occasion de développer des outils de veille et de réfléchir à la médiation de ces collections.

L'angle des collections était donc tout trouvé pour réfléchir aux questions LGBT+ en bibliothèque pour le public jeunesse. Mais, penser ces questions ne pouvait pas, selon moi, se faire sans prendre en compte l'accueil au sens large.

Ces questions liées à l'accueil peuvent être traitées dans toutes les sphères de la bibliothèque (espaces, collections, signalétique, services...) en se mettant dans une posture d'usager, pour tenter d'identifier les besoins/attentes et voir comment y répondre. Cela ne dispense évidemment pas, au contraire, de solliciter directement les usagers. (Tenter de) Se mettre à la place de l'usager, c'est sortir de notre posture de bibliothécaire (c'est aussi parfois contourner la banque d'accueil !), c'est tester les outils et services mis en place, pour les évaluer et réajuster si nécessaire.

Rendre la bibliothèque inclusive, c'est un projet collectif d'accueil, qui doit traduire en objectifs pratiques une politique globale, matérialisée par un projet d'établissement/de service. Comme la politique documentaire, numérique et d'actions culturelles, l'accueil doit être pensé et écrit. Ce cadre permet d'inscrire l'accueil comme un incontournable du projet de la bibliothèque. C'est à cet endroit que l'inclusivité doit être intégrée : que la bibliothèque soit un lieu pour toutes et tous.

Et pour cela, comment faire ? Tout d'abord, inclure toute l'équipe de la bibliothèque dans les réflexions sur l'accueil : chaque collègue pourra ainsi contribuer (grâce à ses expériences de terrain). C'est ensuite penser localement, en élargissant la focale de la bibliothèque à l'environnement dans lequel elle évolue : services, associations, entreprises... Et enfin, c'est aller voir ce qui se fait dans d'autres bibliothèques, questionner les collègues et se constituer une culture commune, pour faire sa propre culture de l'accueil, adaptée à sa bibliothèque.

Pour vous accompagner dans vos réflexions, pensez particulièrement à la commission Légothèque et aux ressources qu'elle propose sur son blog.

Sophie Agié-Carré

Nuit de la lecture 2023

Alors que la dernière édition vient de se terminer, le Bulletin profite de l'occasion pour revenir sur cet évènement qui met en lumière la lecture, dans les bibliothèques, mais pas seulement.

Petite histoire des Nuits de la lecture. À l'origine, il n'y a qu'une Nuit de la lecture et l'évènement est porté par le ministère de la Culture, la première édition a lieu en 2017 et a pour objectif de fédérer les acteurs du livre autour de la promotion du livre et de la lecture sous toutes ses formes. Une thématique donne le ton : *la peur* (2023), *l'amour* (2022), *Relire le monde* (2021), *les partages* (2020).

Ainsi, les bibliothèques rejoignent la programmation nationale d'évènements en soirée, à l'image des musées (en mai), des idées (mars) ou encore des étoiles (août). Ces évènements permettent de mettre en valeur des lieux dans un contexte différent, de travailler en partenariat avec des structures locales (théâtres, musées, écoles, librairies...), de construire une programmation forte pour mobiliser tous les publics et contribuer, de fait, à donner une autre image de ces lieux, avec le point commun du livre.

L'édition 2022 a vu une transformation : la nuit de la lecture est devenue Nuits (4 jours de programmation), toujours en janvier, et l'évènement est porté par le CNL (toujours sous l'égide du ministère de la Culture). Le principe reste le même : des actions culturelles thématiques, en soirée, dans des lieux du livre et de la culture.

Depuis sa création, la fréquentation, comme le nombre d'évènements programmés, ne cessent d'augmenter. En 2022 par exemple, il y a eu près de 5 000 évènements. En 2020, plus de 650 000 personnes ont participé à 6 000 évènements en France et dans le monde.

Derrière cette fréquentation, dont on ne peut que se féliciter, quels sont les objectifs des Nuits de la Lecture ? Valoriser le travail partenarial ? Œuvrer à faire connaître les bienfaits de la lecture pour tous et toutes ? Est-ce-que ces objectifs s'appliquent aux bibliothèques, qui travaillent toute l'année pour offrir aux usagers services, actions culturelles et collections ? La réponse est oui, et s'inscrire dans une programmation à portée nationale est toujours un bon moyen de faire rayonner la bibliothèque au-delà de son territoire. Mais l'on peut s'interroger sur le public de ces grands évènements : on peut sans doute identifier des usagers habitués (et inscrits) et des personnes curieuses, attirées par l'évènement. Peut-on capitaliser sur une venue unique dans la bibliothèque à cette occasion, pour transformer cette venue en une habitude régulière ?

C'est tout le travail des bibliothécaires, toute l'année, et il serait intéressant d'étudier les inscriptions après une programmation grand format pour mesurer ses effets sur la bibliothèque en temps non-évènementiel.

Sophie Agié-Carré

Faudra-t-il bientôt payer pour présenter des œuvres ?

La rémunération obligatoire du droit de représentation ou de monstration est une revendication ancienne des organisations représentant les intérêts des artistes plasticiens.

L'article L122-7 du Code de la propriété intellectuelle précise que ce droit est cessible à titre gratuit ou à titre onéreux, c'est-à-dire que l'artiste peut accepter que ses œuvres soient exposées sans être rémunérée pour cela.

Cette disposition a cependant été nuancée par une recommandation publiée par le ministère de la Culture le 18 décembre 2019 qui invite les établissements culturels à verser une rémunération minimum aux artistes dont les œuvres font l'objet d'une exposition temporaire. Dans une démarche qu'il qualifie de « réaliste et résolue d'augmentation de la rémunération du travail artistique », le ministère propose ainsi un barème qui prévoit notamment une rémunération de 1 000 euros pour une exposition monographique. C'est un élément dont les bibliothèques doivent désormais tenir compte dans la construction de leur budget d'animation culturelle, de plus en plus d'artistes s'appuyant sur cette recommandation et ce barème pour désormais refuser la cession à titre gracieux du droit de monstration de leurs œuvres...

Cette prise en compte est d'autant plus stratégique qu'au cours de la mandature précédente la majorité présidentielle avait déposé, avec l'appui de la ministre de la Culture Roselyne Bachelot, en janvier 2022 un projet de loi (n°4880) visant à rendre cette rémunération obligatoire pour tous « les établissements bénéficiant d'un soutien direct de l'État ». Du fait des aléas législatifs, le projet n'a pas été définitivement voté, mais il ne s'agit certainement que d'un report et il ne serait pas surprenant qu'un texte similaire revienne prochainement au Parlement. Aux bibliothécaires donc d'alerter dès maintenant leurs tutelles pour les prévenir de ce renchérissement probable dans un avenir proche du coût des expositions !

Philippe Colomb

Collections, les bibliothécaires sortent de leurs réserves

Congrès ABF 2023

Le 68e congrès se déroulera à Dunkerque au palais des congrès (Kursaal) du 8 au 10 juin 2023 avec pour thématique : **Collections, les bibliothécaires sortent de leurs réserves**.
Sujet central et en perpétuelle évolution, la politique documentaire est au cœur de cette 68e édition du congrès de l'ABF.

Partie intégrante du projet d'un établissement ou d'un réseau de lecture publique, le développement des collections est un enjeu essentiel des missions des bibliothèques et des services aux usager·ère·s.

Acquisition, conservation, désherbage, médiation, métier, aménagement et espaces, écosystème de la chaîne du livre, sont autant de champs déterminants à prendre en compte par les bibliothécaires dans la construction de leur politique documentaire.

Le congrès **#ABF2023** est l'occasion de partager nos connaissances, de confronter nos expériences et d'apprendre auprès de collègues expert·e·s.
Alors, sortons de nos réserves et retrouvons nous à Dunkerque !

Le programme des trois jours sera prochainement diffusé sur notre site.

En parallèle de ce programme, l'ABF vous propose un ensemble d'interventions sur le salon professionnel, en lien ou non avec la thématique 2023 :

- les mini-conférences (1 h) : la parole est donnée à différents exposants pour échanger autour d'une problématique concrète de la profession ;
- les flash-conf (30 mn) : bibliothécaires, commissions de l'ABF et partenaires institutionnels interviennent sur des sujets liés aux bibliothèques ;
- les séances de dédicaces ;
- les rencontres avec les commissions de l'ABF.

Ces conférences se dérouleront du jeudi au samedi matin, pour y participer, il vous suffira de télécharger vous inscrire gratuitement sur notre site (bientôt disponible).

Facile à lire vs. Handicap

Dans les formations handicap, doit-on présenter le Facile À Lire (FAL) ? S'adresse-t-il aux personnes en situation de handicap ? Si oui, comment le présenter pour ne pas lui faire perdre son objectif initial (illettrisme) ?

Comment s'articulent la théorie et la pratique dans les espaces des bibliothèques ? Auprès des publics ? Connaît-on des utilisations du FAL en direction des publics handicapés ?

Comment argumenter face à certains de nos interlocuteurs pour éviter de mettre systématiquement une entrée FAL dans les journées d'étude bibliothèque et handicaps ?

Le premier public du FAL est constitué par des personnes en situation d'illettrisme. Le FAL est conçu pour des publics adultes ou jeunes adultes, uniquement. On parle des personnes avec un handicap mental par extension en raison par exemple d'une fatigabilité importante.
Il est impératif de distinguer Facile à Lire et collections adaptées au handicap. Il faut absolument séparer les deux dans l'espace. La confusion vient de certaines bibliothèques qui ont rassemblé dans les espaces Facile à lire des documents pour dyslexiques et des documents jeunesse de l'édition adaptée.

Les personnes en situation de handicap peuvent trouver des ressources dans les fonds FAL, mais ce ne sont pas des fonds constitués sur des critères d'accessibilité aux handicaps. La confusion est entretenue par certains formateurs, prestataires de services et collections.

Il est également crucial de distinguer Facile à lire (FAL) et Facile à lire et à comprendre (FALC). La confusion est aussi entretenue par deux logos assez similaires, et puis certaines bibliothèques continuent de signaler les espaces FAL avec le logo FALC, qui a été utilisé dans un premier temps, avant la création en Bretagne du logo FAL (2014). Dans le domaine de l'édition, la confusion peut renaître entre FAL et FALC, car les éditions FAL sont très proches de la démarche FALC (ex. : éd. Belge La traversée).

À ces questions s'ajoute aussi celle de la stigmatisation des publics via le FAL (plutôt du côté des bibliothécaires que du côté des publics).
Il y a donc un enjeu lié à la pertinence du service proposé en réaffirmant la nécessaire adéquation des ressources du FAL avec le public adulte ciblé « illettrisme », et une problématique actuelle de clarifier les multiples confusions que produisent des fonds FAL fourre-tout que ce soit par rapport à l'approche des publics ou l'offre de service.

La difficulté est de rendre le sujet du FAL visible, de poursuivre la formation et l'accompagnement des bibliothécaires.

La commission vous donne rendez-vous au congrès ABF 2023 du 8 au 10 juin à Dunkerque avec un atelier pour faire le point : inscrivez-vous !

Jean-Rémi François
Commission AccessibilitéS

Pourquoi et comment rejoindre une section de l'IFLA en 2023 ?

Vous aimez les journées d'étude, les séminaires, les congrès, tous ces temps de rencontre qui permettent de partager ses préoccupations et ses projets avec d'autres collègues ? Alors l'IFLA est fait pour vous et ça tombe bien car en 2023 une partie des membres des différentes sections de l'IFLA est renouvelée.

Mais comment faire, si je ne suis même pas adhérent ?
L'ABF, en tant que membre, peut parrainer votre candidature pour que vous postuliez dans une section. Cela se passera entre le 13 janvier et le 24 février. Ensuite, les élections auront lieu entre le 13 mars et le 12 avril.

L'ABF peut vous parrainer dans les sections dont elle-même est membre :

- Environment Sustainability and Libraries ;
- Information Literacy ;
- Libraries for Children and Young Adults ;
- Library Services to People with Special Needs ;
- Libraries Serving People with Print Disabilities ;
- Literacy and Reading ;
- Management of Library Associations ;
- Metropolitan Libraries ;
- Public Libraries ;
- School Libraries.

Si c'est une autre section qui vous intéresse, on peut trouver une autre association marraine.

C'est intéressant en effet mais je ne suis pas sûre que ma collectivité sera d'accord… Ça prend du temps d'être membre d'une section ?
Tout dépend de vous ! Si vous avez du temps et de l'énergie à revendre, vous serez de tous les projets, et sinon vous établirez des priorités !

Évidemment, tout ce qui viendra nourrir votre quotidien professionnel devrait vous intéresser mais aussi toutes les opportunités de valoriser le travail de votre établissement, de votre réseau, etc.
A minima vous assisterez à deux réunions d'une heure ou deux par an mais dans le meilleur des cas vous irez également au congrès de l'IFLA faire des présentations, en entendre, écouter et rencontrer des collègues, visiter des bibliothèques, etc.
Il existe des bourses qui aident largement à assumer les frais d'un congrès !

Qu'est-ce que ça rapporte à ma collectivité ?
Si vous répondez à un *call for paper*, si vous proposez un poster, si vous participez à une session d'une manière ou d'une autre, vous ferez rayonner vos actions, celles de votre établissement, de votre employeur. Et vous n'êtes pas à l'abri de trouver l'inspiration au cours de ces échanges et d'insuffler tout un tas de bonnes pratiques dans votre quotidien.

Je ne parle pas si bien anglais, est-ce un problème ?
Il y a 7 langues officielles au sein de l'IFLA, dont le français. Défendre l'emploi d'autres langues que l'anglais est bénéfique pour tout le monde. Cependant, c'est surtout en anglais/globish que les échanges se font. Il faut le prendre comme une occasion de pratiquer, donc de progresser.

Eléonore Clavreul
Commission International

L'éducation artistique et culturelle dans le monde du livre et de la lecture, ou comment faire converger envies et compétences

Lors du dernier Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil la commission Jeunesse a proposé une rencontre professionnelle dédiée à l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le monde du livre et de la lecture.

Cyprienne Kemp, artiste du livre et éditrice, a évoqué son parcours et ce qui l'a amenée vers les créations partagées autour du livre avec les jeunes publics. Les projets qu'elle élabore avec les équipes des médiathèques municipales, les enseignants ou les services de la protection judiciaire de la jeunesse ont pour ambition de désacraliser le recours du livre d'artiste en prévenant l'appréhension des enfants ou des jeunes adultes face à l'objet ou à l'acte d'écrire. Le livre et la lecture deviennent, alors, des révélateurs d'une culture individuelle et commune.

Thierry Brassac, docteur en biologie cellulaire et responsable du pôle scientifique à l'université de Montpellier, a ensuite abordé l'EAC par un versant sous-représenté : la médiation scientifique. Le projet *Litternature* propose aux enfants de chercher des espèces animales et végétales dans les œuvres littéraires de jeunesse. À la méthode naturaliste, les biblio-espèces identifiées sont épinglées sur l'arbre du vivant disponible via un site dédié. M. Brassac est aussi revenu sur l'enjeu de la formation des bibliothécaires à la médiation scientifique pour accompagner les publics dans la découverte de l'exposition et du site. Les journées de sensibilisation prévues pour le déploiement du projet sont aussi l'occasion pour les équipes de l'Université d'appréhender à leur tour la diversité des contextes professionnels qui caractérisent bibliothèques d'Occitanie, qu'elles soient urbaines ou rurales. A également été mentionné l'importance de la relation avec les éditeurs afin que les espèces identifiées soient accompagnées de visuels et de référencement respectant les droits de la propriété intellectuelle.

La dernière intervention était l'occasion d'évoquer certaines actions d'EAC menées par La Petite Bibliothèque Ronde (Clamart, 92), et particulièrement *Conte et danse* qui s'est déroulée en 2021 et 2022. Grâce à ce projet, 18 lecteurs de la bibliothèque âgés de 5 à 11 ans et une classe de toute petite section d'école maternelle ont créé un conte puis l'ont adapté en un spectacle chorégraphié. Parmi les sujets abordés : le temps nécessaire pour trouver les partenaires, les moyens mobilisés, les évolutions du projet en fonction des difficultés, mais aussi l'implication des enfants et celle de leurs parents. Ce projet a permis à l'ensemble des partenaires d'apprendre les uns des autres, de poser les bases de collaborations futures mais aussi de contribuer à la création d'un spectacle de qualité, donné sur la scène du Conservatoire de Clamart devant un public nourri et ébloui.

Julien Maréchal
Commission jeunesse

Pièces de proposition ludique en médiathèque

Mars 2020, les Français se retrouvent confinés chez eux et parcourent leur habitation de pièce en pièce. Bien vite, vient l'envie de trouver une occupation relaxante, permettant de s'évader. L'évidence apparaît : le puzzle. C'est ainsi que leur vente en ligne s'envole de 122 % dès la première semaine du confinement. La tendance se confirme et s'accentue. Les ventes augmentent encore de 2 % en 2021 selon Frédérique Tutt. Depuis, de nombreux éditeurs, se sont lancés dans l'aventure, attirés par le potentiel mercantile de la proposition qui permet de valoriser le travail d'illustrations de leurs titres.

La catégorie Reine pour les adultes, le 1000 pièces, permet de s'y atteler à plusieurs en même temps et devient ainsi participative. Elle trouve naturellement sa place dans un espace culturel. La réalisation du puzzle peut être proposée en fil rouge, de manière collaborative. En libre accès, chacune et chacun peut s'y installer, pour la durée qui lui convient. Les techniques se partagent et créent des moments conviviaux entre usagers et avec les médiathécaires. Leur posture en est changée, les regards évoluent.
Au niveau du matériel, la qualité du puzzle est essentielle, car le plaisir de manipuler les pièces est central. L'illustration doit être riche en détails, pour simplifier les repères visuels. Ceux qui ont le plus de succès sont les puzzles autour d'œuvres d'art, les séries fantastiques ou les monuments et les paysages. Fort du succès, les éditeurs innovent et un nouveau genre perce actuellement : le puzzle à énigme incorporée. Ravensburger par exemple propose une collection intitulée « Escape Puzzle » où l'on doit trouver puis résoudre les énigmes incluses dans l'image finale qui diffère légèrement de celle de la boîte. Iello propose la collection « Twist » où l'image finale représente la scène qui se passe juste après celle figurant sur la boîte.

Quel que soit le puzzle, il faut optimiser la mise en jeu pour la rendre la plus agréable. L'installation d'un support feutrine apporte un réel confort et permet son déplacement. Mettre à disposition des petits contenants pour trier les pièces est essentiel ! Il en faut autant que de tons différents. Bien installés, les usagers s'attardent alors plus facilement devant le puzzle et on assiste à sa construction progressive. Le sentiment de satisfaction se développe au fil des jours et l'excitation atteint son paroxysme lorsqu'il ne reste que quelques pièces. Le travail du médiathécaire ne s'arrête pas là. Il faut alors valoriser l'accomplissement collectif pour éventuellement relancer un nouveau projet.

Vincent Bonnard & Cecile Ehrismann
Commission Jeux en bibliothèque

[Cliquer sur les photos pour agrandir]

Classification sans discrimination : osons l'adaptation !

Savoir-faire emblématique du métier de bibliothécaire, l'organisation et la classification des collections sont également porteuses d'enjeux sociaux forts : comment certains sujets sont-ils mis-en-avant au détriment d'autres ? Comment les thèmes sont-ils articulés entre eux ? L'esclavage est-il plutôt une question de discrimination ou un élément central de l'Histoire ? L'avortement est-il un droit fondamental, une question médicale ou un « problème société » ? L'homosexualité est-elle une « maladie mentale » ? Les religions judéo-chrétiennes sont-elles vraiment les seules à mériter des sous-classes précises ?

Sous leur prétention à l'universalité et à la neutralité, les grands systèmes de classifications des bibliothèques véhiculent ainsi beaucoup d'éléments idéologiques contestables. Conscientes de ces enjeux, de nombreuses bibliothèques ont commencé à « aménager » leur classification et à proposer une organisation de leurs collections plus conforme à leur positionnement général : inclusif, décentré, non discriminatoire.

À l'occasion du congrès 2023 de l'ABF, la commission Légothèque souhaite mettre en valeur (et en discussion !) ces différentes initiatives et proposer des approches alternatives de la classification en bibliothèque.

Si votre établissement a adapté la Dewey ou la CDU pour mieux répondre à certains enjeux sociaux, cette initiative nous intéresse !

Écrivez-nous et partagez avec nous votre expérience.

Philippe Colomb
Commission Légothèque

Une nouvelle feuille de route pour la commission Numérique

Un groupe de travail s'est mobilisé pour définir la nouvelle feuille de route de la commission Numérique.
Cette feuille de route se nourrit d'un temps de concertation avec les partenaires afin de valider son positionnement dans un cadre associatif et institutionnel national et d'une volonté de collaboration avec les autres commissions tout comme avec les partenaires.

Son périmètre est volontairement étendu afin d'appréhender le numérique pour ce qu'il implique dans les services et les usages en bibliothèque. En ce sens, l'inclusion, l'accessibilité et la médiation numériques seront des sujets traités aux côtés des ressources numériques ou des questions de règlementation (RGPD par exemple).
Ce parti-pris implique d'une part, la fusion entre la commission Labenbib et la commission Numérique assortie d'un co-pilotage, et d'autre part, une diversité de profils et de parcours de ses membres.

En termes d'objectifs opérationnels, rien de nouveau sous le soleil, il s'agira de soutenir, aider et conseiller la communauté professionnelle, de contribuer à la réflexion et à la rédaction de documents-outils ainsi que de représenter l'Association dans les comités ad-hoc.

Merci à Carole, Caroline, Chris, Clara, Corentin, Cyrille, Dominique, Eloi, Hélène, Jean, Johann, Julia, Rosario, Stella et Stéphanie pour leur engagement.

Julia Morineau-Eboli
Commission Numérique

La commission Livr'Exil : point d'étape

Depuis 2018, la commission Livr'Exil a développé ses actions auprès des instances professionnelles et associatives comme lors de sa participation aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg en décembre 2021 ou à la Journée de la Diversité en janvier 2023.

Ces activités viennent développer les objectifs de Livr'Exil : accompagner les personnes réfugiées à découvrir le monde des bibliothèques pour s'y insérer professionnellement. Ce travail de recrutement de personnes intéressées, comme de structures d'accueil ne doit pas faire oublier l'accompagnement de proximité offert par le mentorat.

Cette année, c'est Derwan qui participe à la formation d'auxiliaire de bibliothèques de la région Île-de-France qui est accompagné. Livr'Exil a cherché à lever les freins administratifs et financier pour lui permettre un climat serein de professionnalisation. Cela s'est construit en lien avec de nouveau partenaires comme L'Atelier des Artistes en Exil ou encore l'Association Marguerite.

En complément, une recherche active de bénévoles bibliothécaires a été lancée tant pour développer le nombre de réfugiés accompagnés, les structures partenaires et des recherches de financement pour assurer un soutien financier à nos bénéficiaires. Le nombre de demandeurs d'asile ne cesse d'augmenter. La nécessité d'accueillir ne doit jamais faire oublier l'urgence d'accompagner, d'insérer, d'intégrer. Les bibliothèques sont des lieux d'accueil de la diversité des publics. On ne peut qu'espérer que la diversité des agents soit en passe d'être reconnue comme un atout aussi indispensable que l'envie de rendre accessible la culture à toute la population.

Commission Livr'Exil

Les bibliothèques de proximité

de Stéphanie Khoury et Maël Rannou

Édité aux Presses universitaires Blaise Pascal
Novembre 2022

Les bibliothèques de proximité, que sont-elles ? Quels sont leurs réseaux ?
Donner une définition exhaustive n'est pas chose aisée et Stéphanie Khoury et Maël Rannou traitent la question dans l'intention de mieux faire connaître nos établissements territoriaux dans ce petit ouvrage synthétique.

Partant du constat d'une relative indifférence politique, malgré la mise en lumière liée à la publication du *Rapport Orsenna - Corbin* en 2018, l'idée de l'ouvrage est de déplier les différents usages des bibliothèques, diverses autant en termes de tailles que d'organisations.
Les auteurs soulignent d'ailleurs que, sous le terme générique de "Lecture publique", les établissements de proximité tendent à la diversité des collections, des services et des moyens dont l'étendue est mentionnée à l'article 1 de la loi Robert.

Cet ouvrage est l'occasion de faire une rapide analyse de l'environnement professionnel, des statuts et des profils, des textes structurants les missions … mais aussi des questions qui fâchent, des moyens aux ambitions en passant par les différentes pressions politiques que peuvent exercer certains groupes ou certains élus.

Enfin, ce sont les services proposés par les bibliothèques qui sont déclinés, quel que soit le type d'établissement, urbain en quartier populaire, tête de réseau au bâtiment à l'architecture recherchée ou bibliothèque de territoire rural… L'occasion de questionner la modernité relative de modèles présentés comme innovants et un brin fantasmés. Comme si le 3e lieu était une apparition ex abrupto, les établissements passant soudainement d'un lieu sacralisé de silence et d'étude à un espace ouvert et bruyant, aux fauteuils colorés et aux services démultipliés et peu lisibles.

Les auteurs rappellent que, si le projet de mise à disposition de connaissances encyclopédiques est globalement abandonné, faute de place et de moyens, l'accent est porté sur les missions de lutte contre l'*illitéracie* ou l'*illectronisme*, le travail constamment renouvelé sur la place de l'éducation à l'information et au développement des ressources dédiées. Ces services nécessitent des espaces polyvalents et aménageables, et le silence en bibliothèque est une offre loin d'être abandonnée par les professionnels, juste aménagée différemment.

Enfin, l'accent est mis sur l'adaptation des services, sur la conscience d'avoir à desservir un territoire et de s'adapter aux réalités de publics hétérogènes. C'est l'occasion de rappeler le rôle des associations professionnelles, partie prenante de la vie professionnelle, au rôle structurant pour les questions de fonds comme pour la prise en compte de l'évolution des pratiques et des usages.

Anne-Marie Vaillant

Les journées d'étude 2022 de l'Association des Bibliothécaires Départementaux

Les Journées d'étude 2022 de l'ABD se sont déroulées au château de Chamerolles (Loiret) les 26 et 27 septembre 2022.

La thématique retenue « Des bibliothèques départementales agiles et adaptables » fait écho aux mutations induites par ces deux dernières années de crise sanitaire : comment a-t-elle été vécue par les bibliothèques départementales et leurs réseaux ? Comment les services ont-ils été adaptés, créés ?

Les tables rondes et temps d'échanges en mode «co-design», animés par le bureau des possibles, ont été l'occasion de mettre en avant l'inventivité et l'adaptabilité de nos services de lecture publique.

Vous trouverez l'ensemble des contenus présentés et réalisés sur notre site1.

Céline Meneghin
Co-présidente de l'ABD

RETOUR EN IMAGES

Bibliothèque d’Hérouville Saint-Clair

La bibliothèque d’Hérouville Saint-Clair a été accompagnée par les Scénographies de la Main Rouge, menées par l’artiste Tramber Regard, pour la création de mobilier spécifique de l’espace d’accueil et des banques d’accueil dans les espaces. Un mobilier en résonnance avec l’architecture et l’urbanisme d’Hérouville Saint-Clair et conçu en matériaux éco-responsables.

Crédit photo : CUCLM

[Cliquer sur les photos pour agrandir]